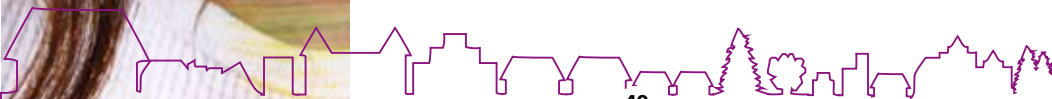




Enfance, jeunesse

- > **Les tout-petits**
- > **La scolarité**
- > **Accueil périscolaire**
- > **Jeunesse :**
carte Wissous Jeune,
séjours été et hiver





■ Les tout-petits

■ Le multi accueil « Les Petits Loups »

Le multi-accueil «Les Petits Loups» est une structure municipale de trente places qui permet à la fois un accueil régulier, (halte-crèche) et occasionnel (halte-garderie).

> Halte-crèche

Ce mode de garde collectif dispose de 25 places. Il est proposé en priorité aux parents qui travaillent. L'accueil des enfants se fait à partir de 3 mois et jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

> Halte-garderie

Il s'agit d'un mode de garde collectif, occasionnel qui s'adresse aux mères ou pères au foyer. L'inscription se fait au sein du multi-accueil.

Le dossier de pré-inscription est à retirer en Mairie ou au Multi Accueil (à partir du sixième mois de grossesse minimum)

Les places sont attribuées par la Mairie après étude des dossiers en commission spécialisée et les familles sont facturées selon un taux d'effort en fonction des ressources, de la composition de la famille et du nombre d'heures annuelles réservées.



! Télécharger le dossier de pré-inscription 2009/2010 sur www.wissous.fr

+ d'infos

> Centre multi-accueil « Les Petits Loups »

10 Rue Georges Collin - 01 69 30 06 23

Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 18h45.



■ Les places en crèches

La Ville a signé des conventions avec la crèche hospitalière dans l'établissement Erasme à Antony et avec Calins Matins à Antony.

La ville dispose d'une vingtaine de berceaux. Pour bénéficier de ces places, les parents doivent retirer un dossier de pré-inscription pour leur enfant ou leur futur enfant (à partir des six mois révolus de grossesse) auprès de la Mairie. Les places sont attribuées par la Mairie après étude des dossiers en commission spécialisée. Deux critères sont retenus pour l'affectation : l'ordre d'inscription et le



nombre de places disponibles dans les trois sections, petits, moyens et grands.

Les tarifs appliqués par la crèche sont ceux de la Caisse d'Allocations Familiales. La participation parentale est fixée selon un taux d'effort en fonction des ressources, de la composition de la famille et du nombre d'heures annuelles réservées.

! [Télécharger le dossier de pré-inscription 2009/2010 sur www.wissous.fr](http://www.wissous.fr)



■ Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont des nourrices agréées par le Conseil Général pour accueillir à domicile un ou plusieurs enfants. Elles sont employées sous contrat de droit privé et travaillent sous un statut défini par la réglementation ministérielle.

! *Une liste des assistances maternelles est disponible au service enfance-jeunesse*



+ d'infos

- > Service P.M.I. de la Maison de la Solidarité à Chilly-Mazarin
Tél. : 01 69 79 93 35
- > Les Petits Lutins de Wissous
Voir page 102



■ La Protection maternelle et infantile

La Protection maternelle et infantile (PMI) est un véritable outil de santé publique. Géré par le Conseil général de l'Essonne, les centres de PMI ont une mission de prévention et de soutien des parents dans leur rôle. Elle offre aussi aux parents un accompagnement psychosocial, qui tient compte du contexte familial. En tant que service de santé publique, la PMI développe des stratégies collectives de prévention et d'éducation à la santé. Elle coordonne également l'accueil des enfants chez les assistantes maternelles agréées par ses services.

Des consultations pédiatriques sont réalisées sur place : elles s'adressent aux enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de six ans.

+ d'infos

> PMI - 6/8 rue Olivier Beauregard
91380 Chilly-Mazarin - 01 69 10 59 61

Madame Thomas, puéricultrice, vous reçoit et vous informe sur l'éducation des jeunes enfants, à la Maison de la solidarité de Chilly-Mazarin.

Contact : PMI – 2, avenue François Mitterrand - 01 69 79 93 35





■ La scolarité

■ Les écoles

Groupe scolaire Victor Baloche
> rue Charles Legros
Tél. : 01 60 11 34 06
Directrice : Madame Fournet

Ecole maternelle La Fontaine
> chemin de la Vallée
Tél. : 01 60 11 21 14
Directrice : Madame Deroux

Ecole élémentaire La Fontaine
> voie du Bon Puits
Tél. : 01 60 11 20 70
Directeur : Monsieur Le Floc'h



! Les dossiers d'inscriptions scolaires sont disponibles au Service Jeunesse de la Mairie ou téléchargeables sur www.wissous.fr

■ Les vacances

Rentrée scolaire : mercredi 2 septembre et jeudi 3 septembre 2009

Vacances de la Toussaint : du samedi 24 octobre au jeudi 5 novembre 2009

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010

Vacances d'hiver : du samedi 20 février au lundi 8 mars 2010

Vacances de printemps : du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2010

Vacances d'été : vendredi 2 juillet 2010



■ Le soutien scolaire

L'étude est gratuite, la totalité des frais est prise en charge par la Municipalité. Elle a lieu dans les classes des deux écoles de 16h30 à 18h. Elle est réservée aux élèves depuis le CP jusqu'en CM2 pour aider à l'apprentissage des leçons.

Afin d'assurer la tranquillité et la qualité du travail des élèves, aucun aménagement horaire journalier ne peut être pris en compte.

L'inscription se fait à l'année en mairie auprès du service scolaire, le jour de la rentrée des classes. L'engagement écrit des parents est demandé car une assurance est souscrite par la Municipalité pour chaque enfant inscrit.

■ La restauration scolaire

Environ 400 repas sont servis chaque jour par les deux restaurants scolaires. Ils sont préparés dans les cuisines des écoles. Les menus sont variés et équilibrés. La mairie souhaite conserver cette fabrication traditionnelle. Tous les enfants peuvent manger à la cantine. Le nombre de places étant limité, les enfants dont les deux parents travaillent ou dont le père ou la mère est seul(e) et travaille, seront inscrits en priorité.

! *Télécharger le formulaire d'inscription sur www.wissous.fr*

■ Le transport scolaire

Pour permettre aux enfants de rejoindre leur école, un transport en car est organisé en différents points de la ville. Ce service est gratuit.

La surveillance des enfants est assurée par les animateurs du centre de loisirs. La mairie n'est responsable de l'enfant qu'à partir de sa montée dans le car le matin et jusqu'à sa descente du car le soir.

Les quartiers desservis sont : La Fraternelle, Le Bois Charlet, Les Coteaux de Wissous et le Boulevard de l'Europe.



■ Accueil périscolaire

■ L'accueil de loisirs

L'accueil périscolaire se fait le matin de 7h à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h pour les enfants de 3 ans à 11 ans.

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h à 19h.

Les tarifs se calculent selon un quotient familial, en fonction des ressources de la famille. Les prix sont consultables en mairie.

Possibilité de paiement par Chèque Emploi Service Universel (hors restauration).

+ d'infos

> Espace Arthur Clark
24, rue du Général de Gressot
Tél : 01 69 20 96 27





■ Jeunesse

■ Carte Wissous Jeune

La Carte Wissous Jeune propose plusieurs avantages :

- 50% de réduction sur les séjours sportifs organisés par le service jeunesse
- 50% de réduction sur les séjours au ski et les séjours d'été
- 15€ de réduction pour une inscription à une association wissoussienne (réservée aux moins de 18 ans)
- Gratuité d'accès à la bibliothèque municipale
- 60 % de réduction sur tous les spectacles à l'Espace Saint Exupéry

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité du jeune (à défaut, le livret de famille)
- un justificatif de domicile
- une photo d'identité
- chèque, espèce 8 €

+ d'infos

Service Enfance-Jeunesse 01 64 47 27 03

■ Séjour été et hiver

La Ville propose des séjours pendant les vacances scolaires. Ces séjours, qu'ils soient culturels, sportifs ou touristiques sont ouverts exclusivement à tous les wissoussiens. De plus, avec la Carte Wissous vous avez droit à 50% de réduction.

+ d'infos

Service Enfance-Jeunesse 01 64 47 27 03

